

La société TRIDEM PHARMA implantée sur la commune limitrophe d'Escalquens, souhaite réaliser une extension de ses installations, et a déposé à cet effet auprès des services de la préfecture une demande d'enregistrement pour la création d'un entrepôt de stockage de produits pharmaceutiques.

Avec un chiffre d'affaires exprimé en dizaines de millions d'euros en forte croissance et un bénéfice confortable (près de 6% du chiffre d'affaires en 2009), cette entreprise dynamique a décidé récemment d'élargir son périmètre d'activité à l'Asie, après le succès constaté sur l'Afrique.

Cette évolution stratégique nous amène à considérer que les volumétries stockées dans ses entrepôts, dont celui objet de la consultation vont être amenés à croître rapidement.

Or il s'avère que l'étude de danger FUMILOG jointe au dossier fait apparaître les éléments suivants :

- seuil sensiblement dépassé pour la rubrique 1510 (produits combustibles), ce qui justifie la procédure de consultation d'enregistrement en cours,
- seuil presque atteint pour la rubrique 1432 (produits inflammables) : stockage envisagé : $9,6\text{m}^3$, seuil à 10m^3 ,
- représentation graphique du niveau de déclenchement de l'effet domino ($8\text{kW}/\text{m}^2$) lors d'un scénario d'incendie très proche du bâtiment mitoyen (Cf. p.22 de l'étude FUMILOG).

Il convient donc à notre sens d'anticiper le fort probable dépassement de seuil pour la rubrique 1432 et de celui des effets dominos et de reconsidérer en conséquence la conception de cette extension. Une telle anticipation sera bien moins coûteuse avant qu'après la construction de l'extension.

Par ailleurs, le dossier met en évidence un débit insuffisant des 3 bornes incendies et la nécessité, en attendant une quatrième, d'une réserve d'eau sur place de 180m^3 .

Enfin, il mentionne que lors d'un des scénarii d'incendie étudiés, la voirie interne à la ZAC serait partiellement dans le périmètre de danger. Que se passerait-il si les pompiers avaient à emprunter cette voirie pour leur intervention en cas de sinistre ?

Pour toutes ces raisons, dans l'intérêt bien compris de TRIDEM, de la municipalité et des entreprises riveraines, nous émettons un avis défavorable à ce dossier d'extension dans son état actuel :

- en l'absence de prise en compte des effets dominos, du dépassement de seuil des produits inflammables liés à l'évolution probable à court terme de l'activité de l'entreprise,
- dans l'attente de la résolution des problèmes de débits d'eau aux bornes d'incendie ou de l'installation effective d'un réservoir,
- dans l'attente de la garantie d'accessibilité des pompiers sur le lieu du sinistre en cas de sinistre incluant la voirie secondaire dans le périmètre de danger.

Pour les élus écologistes d'Escalquens (Hedwige CARME, Madeleine PAPIN, Alain RIVIERE)

Alain RIVIERE
A Escalquens le 30/09/2011